

28 mars 2006

06.126

**Interpellation Laurent Amez-Droz****Slalom automobile de la Vue-des-Alpes**

Nous venons d'apprendre que le Conseil d'Etat refusait d'autoriser le slalom automobile de la Vue-des-Alpes qui devait se dérouler les 5 et 6 août prochain.

Nous sommes scandalisé de cette décision et souhaiterions connaître les motifs sérieux de ce refus en rappelant pour notre part les éléments suivants:

- slalom et pas course, la technique de conduite primant sur la vitesse qui s'élève au maximum à 120 km/h compte tenu des cônes et chicanes à contourner;
- route du col fermée pendant ces deux jours, spectateurs se promenant à travers les Prés de Boinod et le Bas du Reymond en toute tranquillité entre les passages des coureurs;
- retombées touristiques avec 350 coureurs et leur staff technique provenant de toute la Suisse passant le week-end dans les Montagnes;
- pas de frais pour l'Etat qui facture aux organisateurs les frais du personnel de gendarmerie s'occupant de la fermeture de la route et de la gestion des accès;
- renommée et animation pour les Montagnes et tout le canton;
- course traditionnellement organisée tous les deux ans depuis une dizaine d'années au moins.

Au prétexte de protection de l'environnement, le Conseil d'Etat envisage-t-il d'interdire le traditionnel Tour du canton à pied, car cela génère un important trafic automobile aux quatre coins du canton par plus d'un millier de coureurs sans compter tous les spectateurs?

L'interdiction des atterrissages d'hélicoptères à Maison-Monsieur passe encore, mais l'interdiction du slalom c'est trop!

Notre canton ne doit pas devenir une "réserve d'indiens" ou un petit Ballenberg.

**L'urgence est demandée.**